

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 52

Troyes, le lundi 2 janvier 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 141 excès de vitesse ;
- 13 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique;
- 8 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 15 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 10 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 7 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 4 faits de refus de priorité;
- 33 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 27 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

| Période | Secteurs des contrôles |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Mardi 3 janvier – matin | D444 – Les Bordes Aumont - Chaource |
| Mardi 3 janvier – après-midi | D610 - Sainte-Savine |
| Mercredi 4 janvier - après-midi | D960 Lesmont- Soulaines-Dhuys |
| Mercredi 4 janvier - après-midi | Boulevard Jules Guesde - Troyes |
| Jeudi 5 janvier - après-midi | D373 Saint-Oulph |
| Vendredi 6 janvier - matin | D1 Clérey-Géraudot |
| Samedi 7 janvier - après-midi | D660 Montgueux |

Les 100 ans du permis de conduire

10 dates clés:

1922 : apparition du permis de conduire

1954 : création de 6 catégories du permis de conduire

1957 : obligation de l'examen du code de la route

1984 : instauration du permis européen

1988 : généralisation de la conduite accompagnée

1992 : instauration du permis à points

2004 : entrée en vigueur du permis probatoire

2013 : mise en place du permis de conduire au format carte bancaire

2020 : création d'une épreuve code de la route moto

En 2021, 1 101 081 permis ont été délivrés après examen.

En 2021, 82,9 % des conducteurs disposent de 11 ou 12 points.



Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél: 03 25 42 35 00

Mél: pref-communication@aube.gouv.fr

